



## AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

Nous avons recommencé le traitement de l'eau potable. Cependant, nous devons attendre le résultat des tests d'analyse avant d'en recommander la consommation. D'ici là, l'eau doit être bouillie.

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire:

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour:

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain.

Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Entreprises et institutions:

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.

7 avril 2022

INFO@BAIEJOHANBEETZ.QC.CA

418.539.0125

WWW.BAIEJOHANBEETZ.QC.CA